

ORGANISATION, CONTENU ET MODALITÉS PRATIQUES DE L'ÉPREUVE

Avoir rempli toutes les formalités administratives d'inscription est un préalable indispensable pour être autorisé à présenter l'épreuve d'admission.

La participation des candidats à l'ensemble des activités d'évaluation est obligatoire.

L'épreuve d'admission se prépare en amont. À cette fin, chaque candidat pourra choisir, parmi une [liste donnée](#), soit de lire un livre, de visionner un film ou de visiter un site internet ou un musée. Cette démarche a pour but de le nourrir, d'aiguiser son regard, d'élargir ses connaissances, ce qui l'aidera lors de l'entretien individuel et de l'épreuve écrite.

EPREUVE ECRITE

Temps laissé à chaque étudiant afin de rédiger un texte d'une douzaine de lignes ayant comme thème : le métier d'architecte d'intérieur.

Qu'est-ce que l'architecture d'intérieur ? /Comment l'étudiant se projette-t-il en tant qu'architecte d'intérieur ? /Comment l'étudiant conçoit-il le métier d'architecte d'intérieur ?

ENTRETIEN INDIVIDUEL

Un ensemble de réalisations/projets tel que maquettes, plans, croquis, perspectives, ... seront mis à la disposition de l'étudiant. En fonction de ses affinités il en choisira un comme support de discussion.

Il sera capable d'argumenter son choix, de l'analyser et de communiquer ses ressentis.

À l'issue de l'entretien, le professeur donnera un feedback oral à l'étudiant.

ORGANISATION (1 jour – 10 septembre)

- Accueil général (cafétéria de l'école) de 8h30 à 9h
- Accueil en option
- Epreuve écrite
- Entretien autour du projet choisi
- Drink